

## Sommaire de la communication publique sur le ratio de la TSAV pour 2021

La Corporation d'assurance First Canadian est une compagnie canadienne d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et maladies dont l'organisme de réglementation principal est le surintendant des institutions financières de l'Alberta. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté le nouveau dispositif de capital réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le 1er janvier 2018.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de maintenir un ratio de base de 55% et un ratio total de 90%. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté des niveaux cibles de surveillance établis par le BSIF de 70% pour le capital de base et de 100% pour le capital total.

Les définitions des termes peuvent être trouvées à la ligne directrice A au : <u>TSAV – Test de suffisance du</u> <u>capital des sociétés d'assurance-vie</u>

		2021	2020	
		(000 \$)	(000 S)	Différence
Capital - catégorie 1	(AC1)	160,043	148,098	8.1%
Capital - catégorie 2	(B)	4,069	4,322	-5.9%
Capital disponible (AC1 + B)	(AC)	164,112	152,420	7.7%
Quotas excédentaires et dépôts admissibles	(SA+ED)	20,737	20,904	-0.8%
Marge de solvabilité de base (avec aj. Sc. Du BSIF de 1.05)	(BSB)	80,578	79,687	1.1%
Ratio total ([AC+SA+ED] / BSB) x 100		229.4%	217.5%	11.9%
Ratio de base ([AC1+(70% SA)+(70% ED)] / BSB) x 100		216.6%	204.2%	12.4%

Les variations de la période du ratio total et du ratio de base sont principalement dues à une augmentation du capital disponible en raison des bénéfices réalisés au cours de l'année, qui a été plus importante que l'augmentation du coussin de solvabilité de base. Le coussin de solvabilité de base a augmenté en raison de la hausse des obligations d'assurance, ainsi que d'une hausse du risque de crédit et du risque de marché liés au portefeuille de placements.